

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 26 novembre 2025]**

Date de la convocation

20 novembre 2025

Date de mise en ligne

28 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Arnaud ELGOYHEN, Dominique BOYER, Thierry BODDI, Corinne DARMANI *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Antony MOUSSU

**Absents :**

**N° 122/ 2025**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Cession de l'emprise de l'ancien chemin communal C126**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 89/2025 prise en date du 23 septembre 2025, ont été approuvés, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la désaffectation et le déclassement du chemin communal C126 en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune.

Cet ancien chemin communal ne constitue pas une voie traversante et n'est pas ouvert à la circulation publique. Il apparaît donc pertinent d'engager une procédure de cession au profit des propriétaires riverains. L'intervention d'un cabinet d'expert-géomètre a permis de procéder au bornage des différentes emprises à céder.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale du Tarn a été consulté en date du 22/09/2025. En l'absence de retour de leur avis dans le délai imparti (1 mois), cela permet à la Commune de définir librement le prix de cession de ce foncier, conformément aux Articles L.1311-9 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est ainsi proposé de céder ce foncier pour une valeur de 4€/m<sup>2</sup>, correspondant au prix moyen pratiqué pour ce type de foncier.

Les cessions des emprises suivantes sont ainsi envisagées (cf plan annexé) :

La parcelle cadastrée section ND n° 0349, d'une contenance de 52 m<sup>2</sup> cédée à Madame Catherine BUET (domiciliée au 23 Ancienne Route de Barrat, 81 600 GAILLAC) au prix de 208,00 € (deux cent huit euros) ;

La parcelle cadastrée section ND n° 0350, d'une contenance de 54 m<sup>2</sup> à l'indivision PENDARIES (représentée par Madame Marie-Laure PENDARIES épouse DURAND domiciliée au 527 Chemin de la Hitaire, 31 220 PALAMINY, Madame Isabelle PENDARIES épouse BREIL domiciliée au 27 Rue des Trois Tarn, 81 000 ALBI et Madame Marie-Thérèse CASSAYRE épouse PENDARIES domiciliée au 10 Avenue Frédéric Mistral, 81 600 GAILLAC), au prix de 216,00 € (deux cent seize euros) ;

La parcelle cadastrée section ND n° 0348 ; d'une contenance de 61 m<sup>2</sup> à l'indivision BUET-PENDARIES, au prix de 244,00 € (deux cent quarante-quatre euros).

Les frais de notaire relatifs aux cessions seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Madame le Maire propose à présent à l'assemblée :

D'AUTORISER la cession de la parcelle ND n° 0349, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>, à Madame Catherine BUET, domiciliée au 23 Ancienne Route de Barrat, 81 600 GAILLAC, au prix de 208,00 € (deux cent huit euros) ;

D'AUTORISER la cession de la parcelle ND n° 0350, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> à l'indivision PENDARIES, au prix de de 216,00 € (deux cent seize euros) ;

D'AUTORISER la cession de la parcelle ND n° 0348, d'une superficie de 61 m<sup>2</sup>, à l'indivision BUET-PENDARIES, au prix de 244,00 € (deux cent quarante-quatre euros) ;

DE DECIDER de confier la rédaction des actes à l'Office Notarial de Maître MOULIS, notaire à Gaillac ;

D'AUTORISER Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes nécessaires à la réalisation des présentes.

1 annexe

**VOTES POUR : 33**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** la cession de la parcelle ND n° 0349, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>, à Madame Catherine BUET, domiciliée au 23 Ancienne Route de Barrat, 81 600 GAILLAC, au prix de 208,00 € (deux cent huit euros) ;

**AUTORISE** la cession de la parcelle ND n° 0350, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> à l'indivision PENDARIES, au prix de de 216,00 € (deux cent seize euros) ;

**AUTORISE** la cession de la parcelle ND n° 0348, d'une superficie de 61 m<sup>2</sup>, à l'indivision BUET-PENDARIES, au prix de 244,00 € (deux cent quarante-quatre euros) ;

**DECIDE** de confier la rédaction des actes à l'Office Notarial de Maître MOULIS, notaire à Gaillac ;

**AUTORISE** Madame Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes nécessaires à la réalisation des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**



**Fait à Gaillac le 27 novembre 2025**